

*Questions orales*

## L'APPLICATION DU SYSTÈME DE CONTINGENTEMENT DES IMPORTATIONS DE TEXTILES ET DE VÊTEMENTS

**L'hon. Bill Jarvis (Perth):** Madame le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au même ministre. Je ne souscris pas nécessairement à tous les arguments qu'il fait valoir au sujet du protectionnisme et de ce qui découle des négociations du GATT.

Cela m'inquiète qu'il dise que nous ne voulons renforcer aucune mesure protectionniste. Je voudrais qu'il soit un peu plus précis. Par exemple, le ministre sait très bien que nous sommes contingentés pour ce qui est de l'importation de textiles. C'est là une mesure de protection que nous avons offerte à l'industrie canadienne des textiles. A son avis, est-ce que le maintien ou l'expansion de l'un ou l'autre de ces quotas ou d'autres seraient contraires à l'esprit des négociations du GATT? Autrement dit, lorsqu'il dit que nous ne voulons pas renforcer nos mesures protectionnistes, veut-il dire que le système du contingentement pour des produits importés tels que les textiles contrevient au principe de ces négociations?

**L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Madame le Président, le député se rend compte, je crois, que même dans le cadre des négociations du GATT, qui ont été finalement ratifiées par le gouvernement dont le député a fait partie, les textiles jouissent certes d'un statut particulier, et que les pays industrialisés, y compris le Canada, les États-Unis et les pays de la Communauté européenne, ont dû prendre des mesures pour protéger leurs industries contre la très forte concurrence que leur font surtout les pays en voie de développement.

Dans ma réponse au député qui a posé la première question aujourd'hui, j'ai établi une distinction entre l'établissement de mesures protectionnistes additionnelles et l'abolition des mesures existantes. C'est à la première de ces deux options que je songeais surtout pour ce qui concerne le sommet de Williamsburg.

## ON DEMANDE DE PROTÉGER LE SECTEUR DE LA FABRICATION

**L'hon. Bill Jarvis (Perth):** Madame le Président, je ne sais pas si le ministre a bien répondu à ma question, mais passons. Si nous décidons, ou bien de démanteler ou bien de ne pas multiplier les mesures protectionnistes, nous risquons, dans certaines industries, surtout dans le cas des biens de consommation—j'ai déjà parlé des textiles, et il me vient tout de suite à l'esprit les meubles, et sans doute le collègue du ministre, chargé de l'Énergie, doit être parfaitement au courant, étant donné sa circonscription—de mettre en danger un grand nombre de travailleurs canadiens.

Je serais beaucoup moins inquiet au sujet de Williamsburg si je savais qu'au gouvernement auquel le ministre appartient, il y avait une stratégie de protection ou de création d'emplois de remplacement pour l'important groupe de Canadiens des divers secteurs secondaires, particulièrement au centre du Canada. Mais je n'en vois pas de signe. Alors est-ce que le

gouvernement s'en va à Williamsburg, comme le ministre l'a dit, dans un esprit d'antiprotectionnisme et d'adhésion aux accords du GATT, sans aucune stratégie de remplacement à long terme pour parer à la situation qui pourrait fort bien en résulter, comme le ministre le reconnaîtra sûrement, celle de groupes potentiellement importants de travailleurs déplacés dans les divers secteurs secondaires du Canada central?

• (1125)

**L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Non, madame le Président, je ne suis pas du tout d'accord pour dire que ce qui est proposé conduit au déplacement de tranches nombreuses d'emplois industriels. Je pense qu'il est tout à fait injustifié de tirer cette conclusion de mes propos. Ce que je dis, c'est qu'il s'agit d'une idée très simple. Si nous voulons alimenter la reprise qui s'amorce, un des moyens les plus efficaces de le faire pour le Canada et pour les autres pays sera de veiller à ce que les marchés restent ouverts, pour que nos exportateurs canadiens aient la possibilité de vendre à l'étranger. Tel est l'intérêt du pays, vu notre dépendance à l'égard des débouchés étrangers, vu le pourcentage élevé de notre produit national brut qui repose sur l'exportation. Notre intérêt exige que ces marchés restent le plus possible ouverts.

Il me semble que ce serait une lourde faute pour les pays industrialisés, maintenant qu'ils ont traversé le pire de la récession et qu'ils ont, je pense, résisté en grande partie à la tentation protectionniste, d'y céder maintenant que la reprise s'amorce. J'estime que cela freinerait la reprise et ralentirait la croissance de l'emploi au Canada et ailleurs. Voilà ce que je dirai à Williamsburg, à l'instar du premier ministre et du ministre des Finances.

\* \* \*

## LES BANQUES

## L'ÉCART ENTRE LES TAUX D'INTÉRÊT ACCORDÉS ET EXIGÉS

**M. Ian Deans (Hamilton Mountain):** Madame le Président, j'avais l'intention de poser ma question au premier ministre, mais, en son absence, je vais la poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures puisque ce sont ses propos que l'on a rapportés ce matin. Selon lui, outre les questions commerciales dont il vient de parler, le gouvernement l'intention d'aborder le problème des taux d'intérêt lorsque les ministres rencontreront les chefs d'États des principaux pays du monde. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures peut-il nous dire comment il explique qu'actuellement, au Canada, le taux d'inflation est de 6 p. 100 mais que les banques à charte peuvent imposer des taux d'intérêt de 21 p. 100 sur les cartes de crédit, de 13 à 14 p. 100 sur les prêts aux consommateurs, de 11 à 13 p. 100 sur les hypothèques, tout en accordant seulement 6¼ à 8 p. 100 sur les dépôts?